

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 30 Avril 1932

Pages

Conseil municipal :

Séances. — Procédure d'urgence. Communication de M. le Maire 186

Dépenses :

Crédits supplémentaires. — Fonds Municipal de Chômage 186

Distribution de vivres aux chômeurs 187

Secours aux chômeurs. Application du décret du 11 Novembre 1931 187

L'An mil neuf cent trente-deux, le samedi 30 Avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, maire.

Secrétaire : M. LEVY.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRACKE-DESROUSSEAUX, COOLEN, COUROUBLE, DAUCHY, DEHOVE, DELEMER, DOMPSIN, DUPREZ, FAVIÈRES, LEROY, LÉVY, MARTIN, MASSON, RAGHEBOOM, SAINT-VENANT, SALENGRO, VANDENBERGHE, VAUTRIN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRODEL, CARPENTIER, DEVERNAY, DHILLY, GIRARDIN, INGELRANS, LAHAYE, PEETERS, ROUSSEAU, SPRIET.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Maire donne lecture de l'article 26 du décret du 5 Novembre 1926 remplaçant l'article 48 de la loi du 5 Avril 1884.

M. LE MAIRE. — Me basant sur ledit article, je demande au Conseil Municipal de vouloir bien voter la procédure d'urgence.

Personne, à l'appel de M. le Maire, ne demandant la parole, la procédure d'urgence est votée à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2184

Fonds Municipal
de chômage

Crédit
supplémentaire

MESSIEURS,

Lorsque le 16 Mars nous vous avons demandé le vote d'un crédit de deux millions à ajouter aux trois millions déjà inscrits au Budget ordinaire en vue du fonctionnement de notre Fonds de Chômage, nous espérions pouvoir assurer le service des allocations jusqu'à l'établissement du Budget additionnel.

Nos prévisions ne se sont pas réalisées et il nous faut de toute urgence mettre à la disposition du Bureau de Bienfaisance les sommes nécessaires au paiement des secours.

Nous vous proposons à cet effet de voter un crédit supplémentaire de trois millions à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de trois millions à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932 et à inscrire au Budget supplémentaire du dit exercice.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les crédits, s'élevant à 400.000 francs, ouverts cette année en vue d'assurer la distribution de secours en nature aux familles des chômeurs nécessiteux, sont sur le point d'être épuisés.

Afin de nous permettre de continuer notre effort à ce propos, nous vous demandons de voter un crédit supplémentaire de cent cinquante mille francs.

La dépense sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice.

D'autre part, M. le Receveur Municipal nous a fait connaître qu'il a encaissé au Fonds de Solidarité institué par la Ville en vue d'assurer aux chômeurs des distributions de vivres : 1° au cours de l'année 1931 : 31.983 frs 25 ; 2° au cours de la présente année : 115.597 frs 74, soit au total 147.580 frs 99.

Nous vous prions d'admettre cette somme en recette et d'ouvrir au compte de l'exercice courant un crédit d'ordre de pareille importance à rattacher à l'art. 118 bis du Budget Ordinaire de 1932.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, a) vote un crédit de 150.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932 ; b) admet en recette la somme de 147.580 frs 99 et ouvre un crédit d'ordre de pareille importance à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice précité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Ainsi que nous vous l'avons fait connaître en son temps, les chômeurs qui ont épuisé leur droit aux allocations prévues par le Fonds Municipal de Chômage peuvent être secourus par le Bureau de Bienfaisance, dans les conditions fixées par le décret du 11 Novembre 1931.

Par vos délibérations des 6 Décembre 1931 et 16 Mars 1932, vous avez

N° 2185

—
Distribution
de vivres
aux chômeurs

—
Crédit
supplémentaire

N° 2186

—
Secours
aux chômeurs

—
Application
du décret
du 11 Novembre
1931

—
Crédit
supplémentaire

décidé que la Ville prendra à sa charge une partie des sommes ainsi déboursées.

Le crédit de 100.000 francs ouvert par votre susdite délibération du 16 Mars étant insuffisant, nous vous proposons de le doubler et de décider que cette augmentation, soit 100.000 francs, sera prélevée sur les ressources disponibles.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 100.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932 et à inscrire au Budget Supplémentaire dudit exercice.

La séance est levée à 18 heures.

N. N. Salengro

Arquembourg

Bardou

Bataille

10/11/1933

Arquembourg

J. Bardou

Bataille

Bauche

Bour

Bracke-Desrousseaux

Coolen

A. Bauche

Bour

Bracke-Desrousseaux

R. Coolen

Courrouble

Dauchy

Debove

Delemer

A. Courrouble

Dauchy

Debove

J. Delemer

Dompsin

Duprez

Havières

Teroy

Dompsin

Duprez

Havières

Teroy

Lévy

McMartin

Masson

Bagheboom

Lévy

McMartin

Masson

Bagheboom

Saint Venant

Vandenberghé

Vautrin

Willems

Saint Venant

Vandenberghé

Vautrin

Willems

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSIO...GALE

Séance du 10 Mai 1933

Délégation... Elections sénatoriales. Désignation des délégués... 190